

Anduze (France)

- - 19 mai 2017 17:48
- - AFP
- 19 mai 2017

L'association pour la dépollution des anciennes mines de la Vieille Montagne (ADAMVM) a réclamé vendredi à Anduze (Gard) la publication immédiate d'un rapport sur la pollution des sols, des eaux et de l'air dans des zones proches d'ex-mines de zinc et de plomb du Gard.

"Les résultats sont connus depuis mars par la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ndr1) mais ils sont confisqués jusqu'en juillet, voire en décembre", a dénoncé François Simon au nom de l'ADAMVM lors d'une rencontre avec la presse. "C'est scandaleux, car les personnes concernées les attendent de manière désespérée : c'est leur santé qui est en jeu".

"Tous ces délais ne font que créer de l'inquiétude et de la colère : les gens se disent +s'ils ne nous donnent pas ces résultats, c'est qu'ils sont mauvais et qu'ils veulent encore gagner du temps+", souligne Michel Bourgeat, qui figure parmi les 46 personnes chez qui les taux les plus anormaux de métaux - arsenic, plomb et cadmium - ont été décelés lors d'une première campagne de dépistage menée fin 2015 sur 675 volontaires par l'Agence régionale de santé (ARS).

Le rapport complémentaire en question, effectué par Géodéris, porte sur des analyses de l'eau, des sols et des poussières effectuées dans 250 foyers touchés par cette pollution dans plusieurs communes de la région d'Anduze.

Selon l'association, qui dénonce depuis des années une "omerta", les autorités ont mis en avant la nécessité de fournir des "analyses synthétiques" des résultats avant de les divulguer. Aucun commentaire de la DREAL Occitanie n'a pu être obtenu par l'AFP vendredi après-midi.

Un rapport conjoint du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et de l'IGAS (Inspection générale de l'action sociale) avait "confirmé" en décembre 2016 "l'état de pollution de certains dépôts miniers anciens, le constat de développement d'usages en contradiction avec les règles d'urbanisme et de sécurité publique et son caractère préoccupant".

"La multiplication des contentieux judiciaires et administratifs témoigne d'une impatience face à la lenteur des

démarches engagées par les pouvoirs publics", notaient déjà les deux organismes.

La contamination environnementale attribuées aux mines Joseph et Croix-de-Pallières, abandonnées respectivement en 1955 et 1971 par l'entreprise belge Union minière, devenue Umicore, ont engendré depuis mars 2016 une cinquantaine de plaintes contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" auprès du pôle santé du Tribunal de Grande Instance de Marseille et plusieurs recours auprès du tribunal administratif de Nîmes.

Les plaignants estiment avoir été laissés pendant de longues années dans l'ignorance des dangers encourus.

Isabelle Ligner AFP